



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 DECEMBRE 2015

### Présents :

Mme P. BARBE représentant la F.C.P.E.  
 M. N. BOVE Commissaire aux comptes  
 M. P. CAILLE Président Mutuelle Assurance Education  
 Mme A. CARCERERI Directrice A.S.C.D.  
 Mme S. CARRE représentant le Syndicat des Enseignant  
 M. J. F. CHANEAC Président PEP73  
 M. B. CHARDONNEL Président Ligue de l'Enseignement  
 Mme V. GELIBERT Directrice Ecole élémentaire Laissaud  
 Mme O. GRUMEL I.E.N.A.  
 M. C. HERBIN Responsable Service DESJ  
 M. M. FRIONNET Enseignant chargé des classes de découvertes  
 M. F. GILARDOT Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Président de l'A.S.C.D.  
 M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.  
 Mme A. LEODICE Cabinet comptable  
 Mme F. SUHR Enseignante Ecole élémentaire Chantemerle Chambéry  
 M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire  
 M. B. VAILLANT Avocat

### Excusés :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I  
 M. H. BERNARD-BERNARDET I.E.N.A. honoraire  
 Mme C. CHAUMAZ représentant le FSU-SNIUpp  
 Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale  
 Mme S. CREUX Directrice Départementale U.N.S.S.  
 M. C. JULIEN I.E.N. Saint Jean de Maurienne  
 M. P. LARRE Chef du Service Jeunesse, Sports et Vie Associative  
 M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS Chambéry IV  
 Mme E. MOLLIER Déléguée Départementale U.S.E.P.  
 Mme M. OLKOWICZ Directrice Ecole élémentaire Centre Aix Les Bains

M. F. GILARDOT, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Président, ouvre la séance et annonce la venue de Mme A. LEODICE, experte comptable, M. N. BOVE Commissaire aux Comptes et M. B. VAILLANT Avocat ; leurs présences étant souhaitées dans un deuxième temps de ce conseil d'administration afin qu'ils puissent répondre à l'ensemble des interrogations soulevées lors du point de l'ordre du jour sur l'évolution de l'ASCD.

## 1 – PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ 2015/2016 :

### A/ Classes de découvertes :

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2015 pour tous publics confondus s'élèvent à 210 classes et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- 187 classes pour le 1<sup>er</sup> degré public
- 10 classes pour le second degré public
- 13 classes pour l'enseignement privé (9 pour le 1<sup>er</sup> degré et 4 pour le second degré)

**Pour le 1<sup>er</sup> degré public :**

- 140 classes de découvertes A.S.C.D.
- 29 classes de découvertes avec accompagnement A.S.C.D.
- 18 classes de découvertes organisées par les écoles

**Pour le Second degré public :**

- 1 classe de découvertes A.S.C.D.
- 0 classe de découvertes avec accompagnement A.S.C.D.
- 9 classes de découvertes organisées par les établissements

**Pour l'enseignement privé :**

- 7 classes de découvertes pour le 1<sup>er</sup> degré A.S.C.D.
- 2 classes de découvertes pour le 1<sup>er</sup> degré organisées par les écoles
- 3 classes de découvertes pour le second degré A.S.C.D.
- 1 classe de découvertes pour le second degré par les établissements

**Courts séjours :**

- 42 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 15 courts séjours accompagnés non aidés

**Classes de neige extérieures :**

- 29 classes dont 1 école et 2 établissements de la Réunion et 1 lycée du San Salvador.

**Synthèse :**

- L'année scolaire 2015/2016 ne verra sans doute pas sa courbe d'activité habituellement en dent de scie, se confirmer. En effet cette année, après une activité en diminution en 2014/2015, l'activité aurait dû se positionner sur le curseur haut, malheureusement ce n'est pas le cas et pour la deuxième année consécutive, nous constatons une baisse globale.
- Le comparatif de la perspective d'activité 2015/2016 avec 210 classes déclarées à celle de 2014/2015 pour 244 classes, affiche une baisse sensible des départs de l'ordre de 14 %.  
Diminution à la fois pour les classes « traditionnelles » A.S.C.D. (146 pour 168 séjours en 2014/2015 : - 12 %), les classes accompagnées (34 pour 42 séjours en 2014/2015 : - 19 %) mais aussi pour les classes autonomes.  
Ce sont surtout les établissements du second degré public et privé qui enregistrent la chute la plus importante. Les destinations « neige » et « mer » restent les plus demandées.  
Il demeure malgré tout une augmentation du nombre de courts séjours CAP Savoie (42 séjours pour 32 en 2014/2015) ainsi que du nombre de classes de neige extérieures (25 séjours pour 16 en 2014/2015).
- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 90 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département.
- Un certain nombre de séjours sont encore en attente de confirmation. La raison majeure de ces retards d'inscription se situe surtout, dans la difficulté pour les enseignants de l'obtention d'une réponse des municipalités quant à la possibilité d'un financement. Bien évidemment, cela fausse le comparatif par rapport à l'an passé et le déficit du nombre de séjours pourrait s'en trouver moins impacté.

## **B/ Le point sur les centres :**

### ➤ Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp :

Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2015/2016 semblent prometteuses.

Depuis septembre 2015, le chalet s'est vu confié par la municipalité de Saint François Longchamp, la gestion de la cantine de l'école (30 repas/jour) permettant ainsi de générer des recettes supplémentaires.

D'autres actions sont en cours de réflexion, notamment la création d'une ferme/jardin pédagogique qui serait cogérée par l'association de parents d'élèves dans le cadre d'un partenariat avec la mairie de Saint François Longchamp.

### ➤ Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :

L'achat du centre Montagne l'Arméra a été signé au mois de novembre.

D'importants travaux ont déjà été réalisés et plus particulièrement ceux concernant l'extérieur du bâtiment (lasure des façades, changement des balcons, peinture ...).

D'autres aménagements ont été également finalisés comme la cuisine (réfection de la plonge, achat vitrine réfrigérée, four ...), le système de chauffage (changement d'une chaudière répercutant un gain de l'ordre de 30 % sur la consommation des fluides) ...

Chaque chambre du bâtiment « Aigle » a été dotée d'une salle de bain et d'un WC séparé et au printemps sur cette même aile, une accessibilité handicapée sera créée.

L'ensemble de ces travaux contribuera à une meilleure qualité d'accueil à la fois en direction des classes de découvertes mais aussi des familles.

Le potentiel de cette structure et de son environnement laisse encore des ouvertures plus qu'intéressantes que ce soit au niveau d'une réorganisation des ateliers en salle de remise en forme, de l'aménagement d'un parcours aventure, d'un accès ski nordique et d'un espace débutant en ski alpin, à proximité du centre.

## **2 - EXAMEN DES COMPTES 2014/2015 :**

### **A/ Evolution de l'A.S.C.D. :**

- Depuis deux ans, l'A.S.C.D. a vu ses aides allouées par le Conseil Départemental diminuer de 34 %.  
Pour 2014/2015, baisse à la fois sur le montant des aides en direction des familles mais aussi sur la ligne budgétaire « Fonctionnement ». Pour 2015/2016, suite à la décision prise en conseil d'administration, la baisse a été répercutée uniquement sur le chapitre « Fonctionnement » afin de ne pas pénaliser davantage financièrement les familles ; l'A.S.C.D. prenant à sa charge la différence.
- Cette situation a largement motivé la décision d'acquérir le centre Montagne l'Arméra et de trouver par cet achat d'autres axes de financement que celui des subventions publiques. Après une année d'activité, la gestion en tant que locataire de ce bâtiment a permis de générer des flux financiers et des bénéfices qui vont contraindre l'A.S.C.D. à modifier sa forme fiscale.
- En effet, dès lors qu'une association à but non lucratif dépasse le plafond de 60 000 € de « bénéfices » par année civile, elle est soumise aux impôts commerciaux au même titre qu'une société (TVA, impôt sur les sociétés, CET (Ex-Taxe professionnelle)). Mais elle peut toutefois soustraire ses activités non lucratives à l'impôt sur les sociétés en isolant ses activités lucratives dans une filiale.  
Par conséquent dès 2016, l'A.S.C. D. devra impérativement séparer son activité « commerciale » engendrée par les deux centres d'accueil de Saint François Longchamp et de Valmeinier (Séjours familles, séjours groupes d'adultes, locations appartements ...) de son activité « Classes de découvertes/projets pédagogiques ».  
Par ailleurs, cette activité « Classes de découvertes/Projets pédagogiques » répond aux critères de la règle des « 4P » (Produit, Public, Prix et Publicité) et peut être considérée par l'administration fiscale comme présentant une « utilité sociale » et par là-même ne pas être assujettie à l'impôt.

- Dans le cadre de cette évolution fiscale, la priorité reste et restera le but premier de l'A.S.C.D., association à but non lucratif, d'être l'interlocutrice privilégiée des enseignants en leur proposant des séjours de qualité dotés d'une plus-value pédagogique incontournable.
- La nature de la filiale mise en place pourrait être une Société par Actions Simplifiée (SAS) avec un actionnaire unique, un Président Personne Morale ou Physique, permettant ainsi souplesse et facilité d'organisation dans les statuts avec un régime fiscal approprié.  
Deux formes possibles : soit par sectorisation soit par filialisation.  
Mme A. LEODICE, experte comptable, M N. BOVE Commissaire aux Comptes et M. B. VAILLANT Avocat présents en tant que conseils, orientent plutôt notre choix vers une filialisation.

➤ Avantages de la filiation :

. *Séparation des activités* : activité non lucrative dans le respect de l'objet et des valeurs de l'A.S.C.D. et activité commerciale, séparations juridique et financière des risques d'exploitation (limite des responsabilités). C'est là un avantage non négligeable au vue de l'organisation actuelle de l'A.S.C.D.

. *2 entités séparées* : distinction pour la comptabilité et la détermination des bases taxables

. *Distinction* entre l'Association financée par des subventions publiques permettant d'assumer le rôle historique de l'A.S.C.D. de l'activité commerciale relevant du domaine privé.

➤ Implication de la filialisation :

. *Une formalisation des relations* entre l'Association et sa filiale : nature et modalités des refacturations entre entités

. *Une formalisation juridique*

. *Coût administratifs* liés à l'existence d'une seconde structure. Coût limités au regard des faibles volumes actuels.

➤ Points non lucratifs de l'Association à sécuriser :

. *Définir* les activités commerciales à placer dans la filiale

. *Conserver* une part « non lucrative » prépondérante sur les activités commerciales

. *Gestion désintéressée* des dirigeants de la filiale

. *Eviter* la « complémentarité économique » avec une justification de la refacturation de quote-part de charges.

Le choix de la Société par Actions Simplifiées soit par sectorisation, soit par filialisation est mis au vote.

**2 voix pour la sectorisation (1 votre et 1 pouvoir)**

**18 voix pour la filialisation (11 votes et 7 pouvoirs)**

Un groupe de travail est programmé le mercredi 20 janvier 2016 à 14 heures et réfléchira sur une proposition de modification des statuts de l'A.S.C.D., proposition permettant à l'A.S.C.D. de mettre en place toutes les possibilités juridiques pour répondre à cette évolution fiscale. Cette proposition sera soumise au vote de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Participeront à ce groupe :

- Henri BERNARD-BERNARDET
- Sylvie CARRE
- Valérie GELIBERT
- Gilbert TROCCAZ

**B/ Compte de résultat :**

- Le compte de résultat de l'exercice 2014/2015 annonce un bénéfice de 131 967 € y compris le résultat positif du Centre Montagne l'Arméra.
- Pour l'année scolaire prochaine, le budget de l'Arméra se verra amputer des montants de l'emprunt et des impôts fonciers (environ 68 000 € : 48 000 € + 20 000 €) ce qui suppose le maintien d'une activité à 13 000 journées si nous souhaitons dégager une partie des excédents pour continuer les investissements nécessaires à la qualité de l'accueil et à sa diversité.

M. N. BOVE n'émet aucune observation ni réserve sur les comptes de l'A.S.C.D. et informe les administrateurs qu'ils seront certifiés sincères et véridiques lors de l'assemblée générale.

**Les administrateurs approuvent l'arrêt des comptes avec un résultat de 131 967 € à l'unanimité.**

**3 – ADHESIONS :**

Suite à une augmentation des adhésions en 2014/2015, il est proposé le maintien des montants de cotisations pour l'année scolaire 2016/2017

	SAVOIE	ACADEMIE	HORS ACADEMIE
- Famille seule	5.50 €	8.50 €	11.00 €
- Groupe de familles	22.00 €	33.00 €	44.00 €
- Groupes	27.50 €	41.00 €	55.00 €
- Enseignant (adhésion obligatoire pour partir en séjour)	2.00 €	3.00 €	4.00 €
- Association support de la classe de découvertes :			
. Pour une école de 1 ou 2 classes	11.00 €	16.50 €	22.00 €
. Pour une école de 3 à 7 classes	16.50 €	25.00 €	33.00 €
. Pour une école de 8 classes ou plus	22.00 €	33.00 €	44.00 €
. Pour un EPLE de moins de 400 élèves	22.00 €	33.00 €	44.00 €
. Pour un EPLE de 400 à 500 élèves	27.50 €	41.00 €	55.00 €
. Pour un EPLE de plus de 500 élèves	33.00 €	50.00 €	66.00 €

**Propositions approuvées à l'unanimité.**

**4 – INFORMATIONS DIVERSES :****A/ Rapprochement A.S.C.D. / Savoie Haute Savoie Junior :**

La Présidente de Savoie Haute Savoie Junior, Hélène HIVERT a souhaité rencontrer les responsables de l'A.S.C.D. afin de mener une réflexion sur la possibilité d'une évolution de partenariat entre les deux associations.

**Le Conseil d'Administration donne son accord pour avancer dans cette réflexion.**

**B/ Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire :**

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire seront programmées courant mars.

La séance est levée à 19 H 45